



VJ11C24121223.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL D'INVENTAIRE

7.1.2025

Redressement judiciaire du 11.12.2024

**PIEUSSE, 5 bis chemin de Fourquette
Inventaire des actifs de**



Le sept janvier deux mille vingt cinq

A la demande de :

Madame la greffière en chef du Tribunal de Commerce de Carcassonne situé 34 rue de Strasbourg à CARCASSONNE (11000),

Agissant en vertu :

Du jugement rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 11 décembre 2024 au terme duquel une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de monsieur Brahim BOULALOUCH, immatriculé sous le numéro 444771042, domicilié 5 bis chemin de Fourquette à PIEUSSE (11300), me commettant à l'effet de dresser l'inventaire de ses actifs mobiliers.

Ce à quoi déférant :

Je soussigné, Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6 rue de la République à CARCASSONNE, titulaire de l'Office sis 6 rue de la République à CARCASSONNE (11000)

Certifie m'être rendu, 5 bis chemin de Fourquette à PIEUSSE (11300), où en présence de monsieur Brahim BOULALOUCH, j'ai dressé l'inventaire qui suit :



Désignation			
	Lot de 11 serre-joints		
	Lot de 10 pieds droits		
	Paire de tréteaux de maçon et de plateaux alu		





Bétonnière à moteur thermique



Meuleuse BOSCH + chargeur + batterie



Scie sauteuse BOSCH filaire



Perforateur et visseuse MAKITA + chargeurs



Disqueuse MAKITA filaire



	<p>Lot de petit outillage (seaux, truelles spatules, niveau, marteaux, scie, règle, escabeau)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Brouette</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Monsieur Brahim BOUMLALOUCH déclare qu'aucun matériel ou équipement ne fait l'objet d'un dépôt, d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire et que ni contrat ni bon de livraison contenant une clause de réserve de propriété n'ont été souscrits et qu'il n'a rien oublié ni dissimulé. Il lui est rappelé oralement que toutes omissions ou dissimulations seraient pénalement sanctionnées.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur deux pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé

